

---

**Commission économique pour l'Europe**  
**Comité de l'énergie durable**  
Groupe d'experts de l'énergie renouvelable  
Septième session  
Genève, 22-25 septembre 2020  
Point 11 de l'ordre du jour provisoire  
**Adoption des conclusions et recommandations**

**Traduction non officielle**

**PROJET Conclusions et recommandations de la septième session du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable**<sup>1</sup>

**Point 1 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour**

1. Notant que sa septième session s'est tenue dans des circonstances sans précédent causées par le COVID-19 dans un format différent et en collaboration avec les groupes d'experts sur l'efficacité énergétique, le gaz et la gestion des ressources pendant la période du 22 au 25 septembre, le Groupe d'experts sur les énergies renouvelables a adopté son ordre du jour (ECE/ENERGY/GE.7/2020/1).

**Point 2 de l'ordre du jour: Election du Bureau**

2. Le Groupe d'experts a élu un nouveau Bureau avec effet à la clôture de la septième session pour deux ans, composé des membres suivants: M. Kostiantyn Gura (Ukraine) en tant que Président, et M. Adrian Bylyku (Albanie), M. Andrei Miniankou (Biélorus), M. Admir Softić (Bosnie-Herzégovine), Mme Margalita Arabidze (Géorgie), M. Tibor Fischer (Allemagne), Mme Ainur Sospanova (Kazakhstan), M. Georgy Ermolenko (Fédération de Russie), M. Miloš Banjac (Serbie), M. Paolo Frankl (Agence internationale de l'énergie), M. Gurbuz Gonul (Agence internationale pour les énergies renouvelables), Mme Rana Adib (Renewable Energy Policy Network for the 21st Century) et Mme Michela Morese (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) Partenariat Nations Unies / Global Bioenergy) en tant que vice-présidents.

3. Le Groupe d'experts a noté avec satisfaction les contributions du Président sortant, M. Nazir Ramazanov (Azerbaïdjan). M. Felice Cappelluti (Italie) a également été remercié pour sa contribution au cours de son mandat de vice-président.

**Point 3 de l'ordre du jour: Comprendre l'application de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources aux projets, portefeuilles et investissements dans le domaine des énergies renouvelables**

4. Le Groupe d'experts:

(a) A noté les avantages de la classification et de la gestion normalisées des ressources d'énergie renouvelable, notamment: le suivi des étapes communes par les développeurs de projets; surveillance harmonisée des pipelines de projets par les gestionnaires de portefeuille des services publics et des sociétés énergétiques intégrées; disposer d'informations améliorées sur les échéances et les risques des projets pour les investisseurs, les banques et les régulateurs; et des informations directement comparables sur les ressources potentielles pour les décideurs.

---

<sup>1</sup> Ces projets de conclusions et recommandations ont été élaborés par le Bureau du Groupe d'experts et ne visent en aucune manière à préjuger des débats de la septième session, mais plutôt à fournir un projet de texte qui sera mis à jour au fur et à mesure de l'avancement de la réunion.

(b) A noté que l'utilisation de classifications normalisées des ressources, y compris des jalons de projet communs et des rapports harmonisés, promettait de réduire les coûts de transaction tout en améliorant la qualité des informations partagées entre les entreprises et les gouvernements et a en outre noté l'importance de cela dans l'après-COVID-19 récupération verte.

(c) A noté qu'il importait de tester plus avant la classification des projets d'énergie renouvelable à l'aide de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources (CCNU) et a convenu de faciliter la réalisation d'études de cas ou de projets pilotes par les États membres de la CEE pour présentation à sa huitième session. A convenu qu'un membre du Bureau du Groupe d'experts se joindrait au Groupe de travail sur les énergies renouvelables du Groupe d'experts de la gestion des ressources.

(d) A convenu de travailler avec le Groupe d'experts sur la gestion des ressources pour préparer et publier une étude conjointe sur les avantages et les défis pour les gouvernements qui appliquent la CCNU aux projets et aux ressources d'énergies renouvelables. Une telle étude permettrait de mettre en évidence l'alignement de la CCNU sur les objectifs de développement durable.

(e) A demandé au secrétariat de faciliter la coordination entre les deux groupes d'experts.

**Point 4 de l'ordre du jour: Equipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments – le rôle des énergies renouvelables dans les bâtiments à haute performance énergétique.**

5. Le groupe d'experts:

(a) S'est félicité des améliorations apportées aux Directives-cadres des Nations Unies pour les normes d'efficacité énergétique dans les bâtiments, en particulier celles liées à la prise en compte de la chaîne de valeur des bâtiments pour un calcul plus précis de l'efficacité énergétique (par exemple, la quantité d'énergie consommée pour produire des matériaux de construction); l'orientation sur les technologies à faible émission de carbone pour encourager l'utilisation de technologies basées sur les énergies propres et potentiellement renouvelables pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, et; reconnaissance de l'impact des bâtiments sur la santé humaine.

(b) A reconnu le potentiel de sa collaboration avec le Groupe d'experts de l'efficacité énergétique sur l'approvisionnement énergétique des bâtiments, en vue d'appliquer une approche systémique globale à la conception, à la livraison et à l'exploitation des bâtiments et aligner ainsi les bâtiments sur les normes de santé les plus élevées, confort, bien-être et durabilité (y compris l'amélioration de la productivité énergétique et la réduction des émissions).

(c) A demandé au secrétariat de faciliter la coordination entre les deux groupes d'experts.

**Point 5 de l'ordre du jour : Lignes directrices et meilleures pratiques destinées aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises concernant la fourniture de produits à haute performance énergétique et d'équipements utilisant des énergies renouvelables dans la période de relèvement suivant la pandémie de COVID-19**

6. Le Groupe d'experts:

(a) A pris note des recommandations adressées aux gouvernements pour l'élaboration de principes directeurs et la mise en place de programmes d'incitations financières pour les MPME. Le Groupe a reconnu que ces recommandations, si elles étaient adaptées aux contextes nationaux des États membres de la CEE, pourraient permettre aux MPME de créer un environnement de développement plus sûr afin de fournir des produits économes en énergie et des équipements d'énergie renouvelable.

- (b) S'est félicité de l'élaboration d'une publication sur ce sujet fondée sur les conclusions de l'étude entreprise par la CEE.
- (c) A remercié le Groupe d'experts de l'efficacité énergétique de sa participation aux débats au titre de ce point de l'ordre du jour et a réitéré sa demande au secrétariat de faciliter la poursuite de la coopération entre les deux groupes d'experts.

**Point 6 de l'ordre du jour: Atteindre la neutralité carbone pour promouvoir l'énergie durable**

7. Le Groupe d'experts:

- (a) A indiqué son intention de s'engager dans les travaux conjoints sur la transition du secteur de l'énergie conformément aux résultats du projet de la CEE «Pathways to Sustainable Energy» et aux objectifs du projet «Carbon Neutrality», en aidant les États membres à réaliser leurs engagements au titre des accords internationaux et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
- (b) A pris note avec satisfaction de la mise en œuvre du projet sur la «neutralité carbone» supervisé par le Groupe d'experts sur des systèmes électriques plus propres et est convenu d'appuyer le développement ultérieur et d'engager un dialogue technologique et politique sur la réalisation de la neutralité carbone dans la région de la CEE, en tenant compte du rôle important que les énergies renouvelables devraient jouer dans un futur système énergétique.
- (c) A noté avec satisfaction les interventions des délégués sur leurs expériences et leurs points de vue sur la manière d'améliorer l'intégration des énergies renouvelables dans les systèmes énergétiques, compte tenu en particulier des interconnexions et des synergies entre les énergies renouvelables, le gaz naturel et la production d'électricité plus propre.

**Point 7 de l'ordre du jour: Une décarbonisation qui exploite les synergies entre les énergies renouvelables (électricité et gaz) tout en utilisant les infrastructures gazières comme épine dorsale d'un système de fourniture d'énergie à faible émission de carbone**

8. Reconnaisant la tendance à la décarbonisation et à l'électrification des utilisations finales et notant que, de plus en plus, les gaz décarbonés seront un vecteur énergétique clé dans un avenir prévisible, le Groupe d'experts s'est félicité de l'occasion de collaborer avec le Groupe d'experts sur le gaz à ce sujet.

9. Le Groupe d'experts:

- (a) A noté qu'il importait de faciliter la collaboration internationale et intersectorielle pour accroître la sensibilisation et l'acceptabilité publique de l'hydrogène et accélérer la transition vers une future économie de l'hydrogène.
- (b) A reconnu le rôle essentiel du gaz dans la décarbonisation du secteur énergétique et la réalisation de la neutralité carbone d'ici 2050.
- (c) A reconnu que le concept de «gaz» devrait être plus large et inclure non seulement le gaz naturel, mais aussi les gaz à faible émission de carbone, décarbonés et renouvelables. Le développement technologique et les économies d'échelle favoriseront une croissance progressive de l'utilisation de gaz décarbonés et renouvelables. L'utilisation du gaz naturel avec la technologie CC (U) S de captage (utilisation) et de stockage du carbone pourrait également conduire aux résultats souhaités.
- (d) A reconnu que le biogaz / biométhane et l'hydrogène pouvaient apporter des contributions importantes. Le biogaz / biométhane présente les avantages supplémentaires de contribuer à l'économie circulaire et rurale et de valoriser les déchets. L'hydrogène devrait augmenter progressivement sa contribution avec de multiples sources potentielles de production d'hydrogène.

(e) A offert un appui aux États membres de la CEE pour diffuser les meilleures pratiques dans la réalisation du modèle interdépendant et pour élaborer des politiques efficaces pour soutenir, si nécessaire, les progrès technologiques et accélérer la décarbonation du système énergétique.

(f) A demandé au secrétariat de faciliter la poursuite de la coordination entre les deux groupes d'experts.

**Point 8 de l'ordre du jour: Plan de travail du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable pour la période 2020-2021**

10. Le Groupe d'experts:

(a) A noté avec satisfaction le travail du Bureau et du secrétariat et leurs efforts pour gérer et diriger le plan de travail du Groupe entre les sessions annuelles malgré les contraintes de ressources humaines et financières et la situation sans précédent provoquée par la pandémie du COVID-19.

(b) A noté en outre avec satisfaction les activités concrètes que le Groupe a mises en œuvre pour aider à accroître considérablement l'utilisation des énergies renouvelables dans la région de la CEE.

(c) A noté les progrès importants accomplis dans la mise en œuvre de son plan de travail pour 2020-2021.

(d) A noté avec satisfaction la coopération avec le sous-programme de la CEE sur l'environnement pour contribuer à une meilleure gestion des ressources, y compris une augmentation de la part des énergies renouvelables, en tenant compte des possibilités intersectorielles et des effets dans le lien eau-énergie-alimentation-écosystèmes. Le Groupe a accueilli avec satisfaction l'outil destiné aux décideurs intitulé «Vers un investissement et un déploiement durables dans les énergies renouvelables: compromis et possibilités avec les ressources en eau et l'environnement» (ECE / ENERGY / 127, Série Énergie de la CEE n ° 63) et a convenu de continuer à renforcer le potentiel le rôle des énergies renouvelables dans la promotion de l'approche nexus ainsi que les liens avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les implications pour l'atténuation du changement climatique. Le Groupe a soutenu la poursuite de la coopération avec l'Équipe spéciale du lien eau-alimentation-énergie-écosystèmes au titre de la Convention sur l'eau de la CEE pour diffuser l'outil aux décideurs de la région de la CEE et au-delà.

(e) A pris note avec satisfaction de la mise en œuvre du projet sur «La coopération énergétique transfrontière grâce à l'introduction de l'énergie éolienne et solaire dans les systèmes électriques des pays de la CEI pour appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable 7». Le Groupe d'experts a décidé de continuer à soutenir le développement du marché des énergies renouvelables dans les pays de la CEE en identifiant les obstacles à l'utilisation des énergies renouvelables et en favorisant le dialogue multipartite.

**Point 12 de l'ordre du jour : Adoption du rapport et clôture de la session**

11. Le rapport de la réunion a été adopté sous réserve de toute révision et mise en forme nécessaires.

---